

## 4.2 Référencement de clients et remise de cadeaux ou autres avantages

Un titulaire de permis ne peut pas promouvoir la remise de cadeaux aux personnes qui lui réfèrent des clients. Ainsi, une publicité qui invite le public à lui référer des acheteurs ou des vendeurs en échange d'un cadeau ou d'une somme d'argent n'est pas permise, car le référencement est un acte de courtage immobilier.

La publicité qui suit **EST PROBLÉMATIQUE**, car cette pratique est **interdite** :



**HAVRE MODERNE**  
AGENCE IMMOBILIÈRE

**PROGRAMME DE RÉFÉRENCEMENT AVANTAGEUX**

Connaissez-vous un ami, un membre de votre famille, un collègue ou une connaissance qui souhaite vendre ou acheter une propriété ?

Partagez-leur nos coordonnées et vous pourriez bénéficier de notre programme de référencement avantageux.

Pour plus de détails, contactez-moi directement au (123) 321-9876.

**ADRIEN DUBOISÉ**  
COURTIER IMMOBILIER

**À VENDRE**  
**VENDU**

**HAVRE MODERNE**  
AGENCE IMMOBILIÈRE